



CONVENTION SUR  
LES ESPÈCES  
MIGRATRICES

UNEP/CMS/COP13/Doc.27.1.8/Rev.2

19 février 2020

Français

Original : Anglais

13<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
Gandhinagar, Inde, 17 – 22 février 2020  
Point 27.1 de l'ordre du jour

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DU  
REQUIN OCÉANIQUE (*Carcharhinus longimanus*)  
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

Résumé:

La République fédérative du Brésil a soumis la proposition\* ci-jointe pour l'inscription du requin océanique (*Carcharhinus longimanus*) à l'Annexe I de la CMS.

La Rev.2 contient la version originale du document avec une modification qui a été apportée dans la section sur les États de l'aire de répartition. D'autres amendements présentés dans la Rev.1 ont été à nouveau supprimés.

\* Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

## PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DU REQUIN OCÉANIQUE (*Carcharhinus longimanus*) À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION

### A. PROPOSITION

Inscription de l'ensemble de la population de *Carcharhinus longimanus* à l'Annexe I

### B. AUTEUR DE LA PROPOSITION

Brésil

### C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION

#### 1. Taxonomie

1.1 Classe : Chondrichthyes, sous-classe Elasmobranchii

1.2 Ordre : Carcharhiniformes, requins

1.3 Famille : Carcharhinidae

1.4 Genre : *Carcharhinus*

Espèce : *Carcharhinus longimanus* (Poey 1861)

1.5 Nom(s) commun(s)

Anglais : oceanic white-tip shark ;

français : requin océanique ou  
requin blanc ;

espagnol : tiburón oceánico

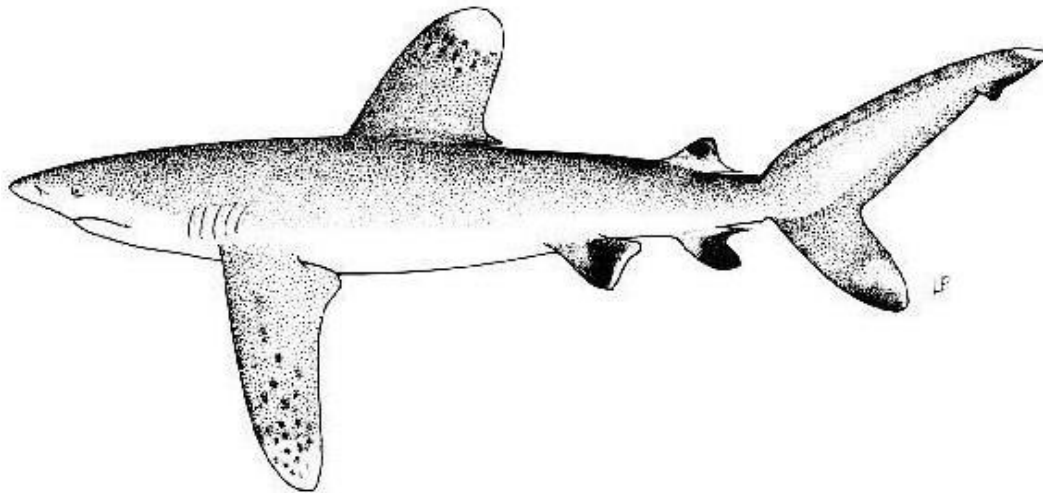


Figure 1. Requin océanique (*Carcharhinus longimanus*). Source : FAO

#### 2. Aperçu

*Carcharhinus longimanus* est une espèce circumtropicale et la seule vraie espèce océanique du genre *Carcharhinus*, présente entre les latitudes 30°N et 35°S, jusqu'à des profondeurs de 150 m. Cette espèce est appréciée pour sa chair, et plus particulièrement pour ses ailerons, raison pour laquelle elle a été ciblée directement et indirectement par différents types d'activités de pêche. Dans l'ensemble, les estimations et les tendances quantitatives de l'abondance mondiale de ce requin font défaut. Les dernières évaluations de l'UICN ont toutefois montré que de fortes diminutions des populations ont été enregistrées dans tous les océans et que d'importantes baisses ont également été signalées dans le passé dans son aire de répartition. Dans l'Atlantique Sud, des déclinés importants de population ont été observés et leur fréquence de capture ou même d'observation est de plus en plus faible. L'UICN et le gouvernement du Brésil (qui utilise également les lignes directrices de l'UICN

pour évaluer l'état de conservation des espèces présentes dans leur juridiction) classent le requin longimane dans la catégorie des espèces vulnérables. Toutefois, selon les spécialistes, la classification de cette espèce devrait être revue lors de la prochaine évaluation du fait de la pression continue de la pêche, de l'augmentation de l'effort de pêche et de l'absence de gestion de la pêche. La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) est elle-même préoccupée par cette situation, et le Brésil a adopté les recommandations formulées par la CICTA en 2008. Parmi les principales recommandations figure l'interdiction de la rétention à bord, du débarquement et de la commercialisation de cette espèce sur le territoire brésilien. Bien que le Brésil ait interdit la rétention, le débarquement et la commercialisation du requin longimane depuis 2008, des informations récentes montrent que des entreprises brésiliennes ont importé de la viande d'autres pays et que cette espèce n'a jamais cessé d'être débarquée. Aucune mesure de gestion des requins n'est prise dans la zone. Les populations de *C. longimanus* ont baissé à l'échelle mondiale, et certaines régions ont enregistré des diminutions de plus de 90 %. Comme d'autres carcharhinidés (*C. Falciformis*, par exemple), les populations de *C. longimanus* présentent des paramètres du cycle biologique caractérisés par une faible productivité et un lent rétablissement après une surexploitation. Aucune information relative à la taille de la population de requins océaniques n'est disponible à l'échelle mondiale. Une inscription à l'Annexe I de la CMS engagerait les Parties à la CMS (actuellement au nombre de 124) à protéger strictement les espèces, à conserver et restaurer leurs habitats, à atténuer les obstacles à leur migration, et à contrôler les autres facteurs qui pourraient les mettre en danger.



Figure 2. Distribution of *Carcharhinus longimanus*. Source: IUCN

### 3 Migrations

#### 3.1 Type de déplacement, distance, la nature cyclique et prévisible de la migration

*C. longimanus* est une espèce de requin océanique de grande taille dotée de fortes capacités de nage active. Dans le cadre du Programme de marquage coopératif des requins du National Marine Fishery Service, 542 requins océaniques ont été marqués de 1962 à 1993. Au cours de cette période, seuls six individus ont été recapturés, leurs déplacements allant du golfe du Mexique à la côte atlantique de la Floride, des Petites Antilles au centre de la mer des Caraïbes et le long de l'océan Atlantique équatorial. La plus longue distance enregistrée pour cette espèce était de 1226 km, et la vitesse maximale était de 17,5 miles nautiques/jour (32,4 km/jour) (Kohler *et al.*, 1998). Howey-Jordan *et al.* (2013) ont suivi 11 individus marqués dans les environs de Cat Island, aux Bahamas. Pendant une période

de suivi de 30 à 245 jours, chaque individu s'est déplacé de 290 à 1940 km du site de marquage initial. Quatre de ces individus sont allés vers le sud-est en direction des Petites Antilles, trois sont restés principalement dans la zone économique exclusive des Bahamas et un individu s'est déplacé sur environ 1500 km vers le nord-est. La plupart de ces individus ont passé les 30 premiers jours dans les eaux des Bahamas et sont revenus dans ces eaux après  $\pm$  150 jours. Le déplacement maximal depuis le lieu de marquage initial a eu lieu de la fin de juin à septembre. Backus *et al.* (1956) indiquent que *C. longimanus* pourrait quitter le golfe du Mexique pendant les mois d'hiver et se déplacer vers le sud lorsque la température descend en dessous de 21 °C. Howey-Jordan *et al.* (2013) signalent que seuls certains animaux marqués ont entrepris des déplacements longue distance, tandis que les autres sont restés aux Bahamas ou à proximité.

### **3.2 Proportion de la population migrante et raison pour laquelle il s'agit d'une proportion significative**

Inconnue, mais probablement à 100 %.

## **4. Données biologiques (autres que la migration)**

Tolotti *et al.* (2017) ont signalé des déplacements verticaux à petite échelle de requins océaniques (*Carcharhinus longimanus*)

### **4.1 Répartition (actuelle et passée)**

*Carcharhinus longimanus* est une espèce circumtropicale et la seule vraie espèce océanique du genre *Carcharhinus*, présente entre les latitudes 30°N et 35°S (CITES, 2013) (figure 2). Il est considéré comme l'une des espèces de requins les plus répandues, et est présent dans l'ensemble des eaux tropicales et subtropicales (Baum *et al.*, 2015). Dans l'Atlantique Est, *C. longimanus* est présent du nord du Portugal à l'Angola (y compris éventuellement en mer Méditerranée). Dans l'Atlantique Ouest, l'espèce est présente des États-Unis à l'Argentine, y compris dans l'ensemble du golfe du Mexique et dans la mer des Caraïbes. Dans l'océan Indien, *C. longimanus* est présent de l'Afrique du Sud à l'Australie-Occidentale, y compris dans toute la mer Rouge. Dans le Pacifique, la répartition de l'espèce va de la Chine à l'Australie orientale. Dans le Pacifique central, l'espèce est présente dans toutes les îles (Hawaï, Samoa, Tahiti). Dans le Pacifique oriental, *C. longimanus* est présent du sud de la Californie jusqu'au Pérou (CITES, 2013 ; Ebert *et al.*, 2013).

### **4.2 Population (estimations et tendances)**

Les requins et les raies sont vulnérables à la surexploitation en raison de la surpêche et des caractéristiques de leur cycle de vie typiques de la stratégie K (Dulvy *et al.*, 2014). Après avoir été parmi les requins océaniques les plus abondants, *C. longimanus* a connu de sérieux déclin atteignant 70 % dans l'ouest de l'Atlantique Nord entre 1992 et 2000. Cette espèce est considérée comme en danger critique d'extinction dans le nord-ouest et l'ouest de l'Atlantique central (Baum *et al.*, 2015). Des données ponctuelles provenant des pêcheries sont disponibles pour cette espèce (Bonfil *et al.*, 2008). Dans l'ensemble, les estimations et les tendances quantitatives de l'abondance mondiale de ce requin font défaut. Cependant, il existe plusieurs études sur les tendances de l'abondance pour certaines régions et/ou populations. Il existe également une évaluation récente du stock de requin océanique dans le Pacifique occidental et central (Rice et Harley, 2012). Ainsi, la section suivante donne un aperçu des tendances de l'abondance de l'espèce. Il convient de noter que les données sur les captures de requins, en particulier pour les espèces non ciblées, sont souvent inexactes et incomplètes. Le requin océanique est principalement capturé comme prise accessoire. Les exigences de déclaration pour les prises accessoires ont changé au cours du temps et diffèrent selon l'organisation, ce qui a une incidence sur la déclaration des captures.

Océan Atlantique

Les données sur *C. longimanus* dans l'océan Atlantique proviennent d'études variant en fonction des techniques de pêche ou de la source de données. Selon Baum *et al.* (2003), d'après les données des journaux de bord de la flottille palangrière pélagique américaine, la population de *C. longimanus* a connu un déclin de 70 % entre 1992 et 2000 dans l'Atlantique Nord-Ouest et le golfe du Mexique. Basé sur le même jeu de données, Cortés *et al.* (2008) ont estimé une diminution de 57 % de cette espèce entre 1992 et 2005 (cité dans CITES, 2013). Les conclusions basées sur les données des journaux de bord ont fait l'objet de débats (Burgess *et al.* 2005 ; Baum *et al.*, 2005), car tout changement de méthode et de pratique de pêche peut entraîner un biais dans les données. Au cours d'une prospection menée de 1992 à 1997 dans le sud-ouest de l'océan Atlantique équatorial (zone économique exclusive brésilienne), 29 % des captures totales d'élastombranches étaient des *C. longimanus*. Après le requin peau-bleue (*Prionace glauca*), *C. longimanus* était l'espèce la plus commune parmi les captures d'élastombranches (Lessa *et al.*, 1999). Les élastombranches représentaient 95 % des prises accessoires de la pêcherie espagnole d'espadon dans l'Atlantique et la Méditerranée en 1999 (Mejuto *et al.*, 2002). *C. longimanus* représentait seulement 0,2 % des captures totales d'élastombranches (par poids arrondi) dans cette pêcherie. L'espèce était présente dans 4,7 % des pêcheries à la senne tournante et coulissante de l'Atlantique Est (Santana *et al.*, 1997 ; Bonfil *et al.*, 2008). Pour 1000 hameçons posés, Domingo (2004) rapporte un taux de capture de cette espèce de 0,006 dans l'Atlantique Sud et de 0,09 au large de l'Afrique de l'Ouest (cité dans Bonfil *et al.*, 2008). Les données de la flottille palangrière japonaise opérant dans l'océan Atlantique indiquent que *C. longimanus* représente 0,12 % des prises accessoires d'élastombranches (Senba & Nakano, 2005). Bien que plusieurs études aient indiqué que les grands requins pélagiques (dont *C. longimanus*) avaient régressé au cours des dernières décennies, l'ampleur de ces déclins n'est pas clairement définie, en raison de différences dans les modes d'échantillonnage et dans l'origine des données. Young *et al.* (2016) citent plusieurs études sur le marquage des requins océaniques dans le golfe du Mexique, aux Bahamas et capturés par la flottille palangrière brésilienne dans l'Atlantique central. Même si ces études n'ont suivi qu'un nombre limité d'individus, certaines observations peuvent en être déduites. Les requins préféraient rester à une profondeur relativement faible dans les eaux chaudes ayant une température située entre 24 et 30 °C. Plusieurs individus semblaient montrer une forte fidélité au site en revenant sur leur lieu de marquage après avoir parcouru des milliers de kilomètres (Tolotti *et al.* 2015a).

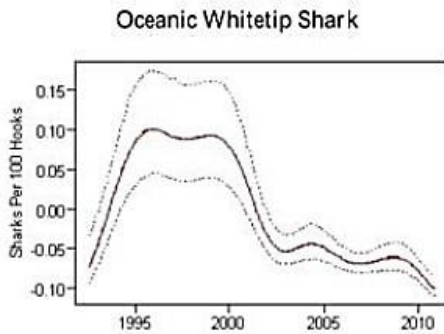
## Océan Pacifique

Les captures de *C. longimanus* dans l'océan Pacifique ont été prises en compte dans un certain nombre d'études sur la pêche. D'après les captures de la flottille palangrière japonaise, il existe une différence significative des captures par unité d'effort (CPUE) de *C. longimanus* entre la période 1967-1970 et la période 1992-1995. Dans l'est de la zone d'étude (à l'est de la longitude 180°), une augmentation de 40 à 80 % a été déterminée juste au-dessus de l'équateur (10 °N), alors qu'un peu plus au nord (10°-20°N) un déclin de 30 à 50 % a été signalé pour l'espèce (Matsunaga & Nakano, 1999 ; Bonfil *et al.*, 2008). Cependant, tout comme dans les études menées dans l'Atlantique, les auteurs ont signalé que plusieurs variables pourraient causer un biais dans l'estimation de ces tendances. Une autre étude basée sur des recherches japonaises sur la pêche à la palangre indique que *C. longimanus* représentait 22,5 % du total des captures de requins dans le Pacifique occidental et 21,3 % dans le Pacifique oriental (Taniuchi, 1990, cité dans CITES, 2013). Dans l'océan Pacifique occidental et central tropical, *C. longimanus* est parmi les quatre espèces les plus capturées par la pêche thonière à la palangre et la deuxième espèce la plus pêchée (après le requin soyeux *Carcharhinus falciformis*) dans la pêche thonière à la senne tournante et coulissante (Williams, 1999). Pour cette même région, Lawson (2011) a analysé les résultats du programme d'observateurs de la pêche thonière à la palangre (1991-2011) et à la senne tournante et coulissante (1994-2011). Pour la pêche à la palangre, des requins océaniques ont été observés au cours de 43 % des campagnes de pêche, avec une tendance à la baisse du nombre de requins pour 100 hameçons au cours de la période d'étude (figure 3). Une tendance similaire a été déterminée d'après les données

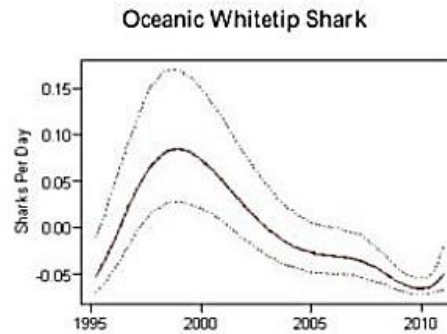
d'observateurs de la pêche à la senne tournante et coulissante, le nombre de requins par jour ayant diminué au cours de la période d'étude (figure 4). Des tendances similaires, mais légèrement différentes, ont été publiées pour cette région par Clarke *et al.* (2013). Cette étude a conclu que le taux de capture de *C. longimanus* dans la pêche à la palangre a décliné de 17 % par an. Deux études décrivent les captures de *C. longimanus* dans la pêche palangrière pélagique à Hawaï (Walsh *et al.*, 2009). La première étude décrit comment la CPUE (définie comme le nombre de requins pour 1000 hameçons) a diminué pour les palangres profondes et peu profondes. La CPUE pour les palangres peu profondes est passée de 0,351 pour la période 1995-2000, à 0,161 pour 1000 hameçons entre 2004 et 2006. La CPUE des palangres déployées en eau profonde a diminué, passant de 0,272 à 0,060 requin pour 1000 hameçons au cours des mêmes périodes, respectivement (Walsh *et al.*, 2009). Une étude ultérieure a indiqué que, sur la période 1995-2010, la CPUE de cette espèce a diminué de 90 %, passant de 0,428 à 0,036 requin pour 1000 hameçons (Walsh & Clarke, 2011).

### Océan Indien

Selon Santana *et al.* (1997 ; cité par Bonfil *et al.*, 2008), *C. longimanus* était présent dans 16 % des sennes tournantes et coulissantes déployées par les flottes de pêche espagnoles et françaises opérant dans l'océan Indien occidental. La proportion de *C. longimanus* dans la pêche des requins à la palangre opérant au large des Maldives du nord est passée de 19,9 % en 1987-1988 à 3,5 % en 2002-2004 (Anderson *et al.*, 2011 ; CITES, 2013). Pour de nombreuses espèces d'élastomobranches, dont *C. longimanus*, les conclusions basées sur des données historiques (journaux de bord) ont tendance à être biaisées par plusieurs variables. Les changements dans les techniques de pêche, le ciblage des espèces et les prises non déclarées peuvent entraîner des biais dans l'estimation des tendances. Cependant, comme le montrent de nombreuses études citées, bien que l'ampleur du déclin des populations de *C. longimanus* reste incertaine, cette espèce est probablement menacée par la surpêche à l'échelle mondiale (Baum *et al.*, 2015). En 2016, Young *et al.* ont effectué un examen approfondi de la littérature disponible sur l'état de la population mondiale du requin océanique dans le cadre d'une analyse de l'état de conservation des espèces figurant sur la liste des espèces menacées aux États-Unis. Ils ont résumé les éléments suivants : dans l'ensemble, les données (tant quantitatives que qualitatives) suggèrent que si le requin océanique a autrefois été considéré comme l'une des espèces de requins pélagiques les plus abondantes et les plus couramment rencontrées, son abondance a probablement décliné dans l'ensemble de son aire de répartition mondiale avec une ampleur variable selon les régions. Là où l'information est la plus robuste, son abondance a décliné de 86 % à plus de 90 % dans certaines zones de l'océan Pacifique (avec des déclinés observés dans l'ensemble de cet océan), et entre 57 % et 88 % dans l'Atlantique et le golfe du Mexique. Bien que les informations provenant de l'océan Indien soient très incertaines et beaucoup moins fiables, les meilleures informations disponibles indiquent des déclinés d'ampleur variable, l'espèce étant devenue rare dans cet océan au cours des 20 dernières années. La seule population qui semble actuellement stable, selon les données normalisées des observateurs de la CPUE, est celle de l'Atlantique Nord-Ouest. La tendance des captures de requin océanique dans la pêche pélagique à la palangre à Hawaï pourrait aussi s'être stabilisée à un niveau très bas après un déclin au cours des dernières années. En plus des tendances des CPUE, qui peuvent souvent être trompeuses et peu fiables en raison des incertitudes liées à la normalisation, à la structure des stocks et à d'autres facteurs, d'autres indices d'abondance tels que les tendances de la présence de l'espèce et son abondance relative dans les données sur les captures, ainsi que des indicateurs biologiques (exemple : longueur ou poids moyens, etc.) indiquent également des déclinés significatifs et continus du requin océanique dans une grande partie de son aire de répartition.



**Figure 3.** Number of *Carcharhinus longimanus* per 100 hooks in the western and central Pacific tuna longline fishery Source: Lawson (2011)



**Figure 4.** Number of *Carcharhinus longimanus* per day in the western and central Pacific tuna purse seine fishery Source: Lawson (2011)

### 4.3 Habitats essentiels (brève description et tendances)

Young *et al.* (2016) signalent que *C. longimanus* est une espèce véritablement océanique que l'on trouve généralement loin au large, en haute mer, dans des eaux de plus de 200 m de profondeur. Il est présent à la fois dans les zones côtières et les zones pélagiques, utilisant les habitats peu profonds des eaux de surface jusqu'à une profondeur de 20 mètres. Il a été signalé dans des eaux dont la température était située entre 15 °C et 28 °C, mais l'espèce montre une préférence marquée pour les couches mélangée d'eau de surface dont la température est supérieure à 20 °C. Il peut tolérer des eaux plus froides allant jusqu'à 7,75 °C pendant de courtes périodes lors de plongées dans la zone mésopélagique sous la thermocline (> 200 m), sans doute pour rechercher sa nourriture (Howey-Jordan *et al.* 2013 ; Howey *et al.* 2016).

La faible tolérance aux basses températures de l'eau semble créer une barrière entre la population de l'Atlantique Ouest et celle de l'Indo-Pacifique. Ruck (2016) a trouvé une différenciation génétique entre les populations présentes de chaque côté de la pointe de l'Afrique du Sud.

### 4.4 Caractéristiques biologiques

Le requin océanique est l'un des requins les plus répandus. On le retrouve dans des océans entiers, dans les eaux tropicales et subtropicales (Young *et al.* 2016). Il s'agit d'un requin océanique et pélagique, que l'on trouve généralement loin au large, en haute mer, avec une préférence pour les eaux de surface, mais qui a été signalé à des profondeurs de 1 082 m (Weigmann 2016, Bonfil *et al.* 2008, Tolotti *et al.* 2015). Il atteint une taille maximale de 350 cm, voire 395 cm, en longueur totale. À maturité, les mâles atteignent une longueur totale comprise entre 168 et 198 cm, et entre 175-224 cm pour les femelles (Ebert *et al.* 2013, Weigmann 2016, D'Alberto *et al.* 2017). La reproduction est placentaire vivipare avec des portées de 1 à 15 petits, dont le nombre augmente en fonction de la taille des femelles ; la période de gestation est de 10 à 12 mois, avec un cycle de reproduction bisannuel et une taille à la naissance de 57 à 77 cm en longueur totale (Bonfil *et al.* 2008, Last and Stevens 2009, Seki *et al.* 1998, Clarke *et al.* 2015). Le taux d'accroissement de la population est jugé faible et a été estimé à 0,039-0,067 (Smith *et al.* 2008), ou 0,110 (Dulvy *et al.* 2008), bien qu'elles soient fondées sur un âge à la maturité et un âge maximum inférieurs aux valeurs déclarées depuis, ce qui implique que le taux d'accroissement de la population pourrait être inférieur. Les estimations de l'âge varient d'une région à l'autre ; l'âge à maturité des femelles est de 4,5 à 8,8 ans, 6,5 ans et 15,8 ans et l'âge maximal est de 11, 17 et 24,9 ans dans le Pacifique Nord-Ouest, l'Atlantique Sud-Ouest et le Pacifique Centre-Ouest, respectivement (Seki *et al.* 1998, Lessa *et al.* 1999, Liu et Tsai 2011, Joung *et al.* 2016, D'Alberto *et al.* 2017). Des études ont vérifié la périodicité annuelle de la formation des bandes, mais aucune n'a encore validé les estimations d'âge. En appliquant le principe de précaution, les âges de maturité supérieurs à 15,8 ans et un âge maximum de 24,9 ans sont utilisés pour une durée de génération de 20,4 ans dans toutes les régions.

#### 4.5 Rôle du taxon dans son écosystème

Niveau trophique :  $4,2 \pm 0,4$  d'écart-type ; d'après les études sur l'alimentation.

### 5. État de conservation et menaces

#### 5.1 Évaluation de la Liste rouge de l'UICN (si disponible)

En danger critique A2bd (Rigby *et al.* en préparation).

#### 5.2 Informations équivalentes pertinentes pour l'évaluation de l'état de conservation

Vulnérable A4d (ICMBio 2011)

#### 5.3 Menaces pour la population (facteurs, intensité)

Le requin océanique est capturé au niveau mondial en tant que cible et prise accessoire dans les pêcheries pélagiques commerciales à la palangre, à la senne coulissante et au filet maillant à grande et petite échelle. La majorité des captures sont des prises accessoires des flottilles pélagiques industrielles dans les eaux au large et en haute mer (Camhi *et al.* 2008). Il est également capturé dans les palangres côtières, les filets maillants, les trémails et parfois les chaluts, en particulier dans les zones où le plateau continental est étroit (Camhi *et al.* 2008, Martinez-Ortiz *et al.* 2015). L'espèce est généralement retenue pour sa chair et ses ailerons (Clarke *et al.* 2006a, Clarke *et al.* 2006b, Dent et Clarke 2015, Fields *et al.* 2017), à moins que la réglementation n'interdise la rétention du requin océanique. Une sous-déclaration des captures dans les pêcheries pélagiques et nationales est probable (Dent et Clarke 2015).

#### 5.4 Menaces liées notamment aux migrations

Inconnues

#### 5.5 Utilisation nationale et internationale

Bien qu'il existe un marché limité pour la chair de requin océanique dans certaines régions, alimenté principalement par la pêche artisanale, comme indiqué précédemment, le principal moteur de la pêche (dirigée et prises accessoires) est la valeur élevée des nageoires sur le marché international. Les nageoires de *C. longimanus* sont grandes et considérées sur le marché des ailerons de requins de Hong Kong comme étant de première qualité. Cela en fait l'un des ailerons ayant la plus forte valeur sur le marché de Hong Kong (le plus grand marché international des ailerons), située entre 45 et 85 USD/kg (Clarke *et al.* 2006b).

### 6. Statut de protection et gestion de l'espèce

#### 6.1 Statuts de protection nationaux

Le prélèvement des ailerons de requins est interdit au Brésil depuis 2012, après la publication de l'Instruction normative interministérielle n° 14 du 26 novembre 2012. Seul le débarquement des requins et des raies dont toutes les nageoires sont encore naturellement attachées au corps est autorisé. En décembre 2014, le Brésil a approuvé son Plan d'action national pour la conservation des élasmobranches au Brésil. Outre les exigences générales pour que toutes les captures d'élasmobranches soient durables, le Plan met l'accent sur 12 espèces prioritaires sans que cela comprenne de réglementations spécifiques pour gérer ou protéger le requin océanique. Toutefois, l'Instruction normative interministérielle n° 01 du 12 mars 2013 interdit la pêche ciblée, la conservation à bord, le transbordement, le débarquement, le stockage, le transport et la commercialisation du requin océanique (*C. longimanus*) dans les eaux relevant de la juridiction brésilienne et sur le territoire national. En outre, dans la liste des poissons et invertébrés aquatiques menacés d'extinction en vigueur au Brésil de l'Ordonnance n 445 du 17 décembre 2014, le requin océanique est classé dans la catégorie « Vulnérable ».



## 6.2 Statuts de protection internationaux

### FAO :

En 1998, le Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins (PAI-Requins) a été adopté pour toutes les espèces de requins et de raies. Le PAI-Requins est un instrument international volontaire, élaboré dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO de 1995, qui encourage les nations à prendre des mesures positives pour la conservation et la gestion des requins et leur utilisation durable à long terme. Son objectif est d'assurer la conservation et la gestion des requins et leur utilisation durable à long terme, en mettant l'accent sur l'amélioration de la collecte des données par espèce sur les captures et les débarquements, ainsi que sur le suivi et la gestion des pêcheries de requins. Le code énonce les principes et les normes internationales de comportement pour des pratiques de pêche responsables afin de permettre une conservation et une gestion efficaces des organismes aquatiques vivants tout en tenant compte des impacts sur l'écosystème et la biodiversité. Le PAI-Requins recommande que les États membres de la FAO « adoptent un plan d'action national pour la conservation et la gestion des stocks de requins (PAI-Requins), si leurs navires pratiquent la pêche ciblée des requins ou si leurs navires capturent régulièrement des requins dans des pêcheries non ciblées ». Plusieurs États de l'aire de répartition ont élaboré des plans d'action nationaux : Afrique du Sud, Australie, Brésil, Canada, Égypte, États-Unis d'Amérique, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Oman et République populaire démocratique de Corée, ainsi que des plans d'action régionaux : États insulaires du Pacifique, Isthme centraméricain (OSPESCA), Union européenne et Méditerranée.

### ORGP

Toutes les organisations régionales de gestion des pêcheries concernées ont défini des mesures de gestion interdisant la rétention des requins océaniques.

### CITES

La CITES soumet le commerce international des spécimens de certaines espèces à des contrôles. Toute importation, exportation, réexportation et introduction en provenance de la mer d'espèces couvertes par la Convention doit être autorisée à travers un système de permis. Chaque Partie à la Convention doit désigner un ou plusieurs organes de gestion chargés d'administrer ce système de permis, ainsi qu'une ou plusieurs autorités scientifiques pour les conseiller sur les effets du commerce sur l'état de conservation des espèces. Chaque espèce couverte par la CITES est inscrite à l'une de ses trois annexes, selon le degré de protection dont elle a besoin. Le requin océanique a été inscrit à l'Annexe II de la CITES en 2013. Le commerce des spécimens de l'Annexe II requiert :

- un permis d'exportation ou un certificat de réexportation délivré par l'organe de gestion de l'État d'exportation ou de réexportation ;
- un permis d'exportation qui ne peut être délivré que si le spécimen a été obtenu légalement et si l'exportation ne nuit pas à la survie de l'espèce.

RFMO	Area	Year established	Description
ICCAT	Atlantic	2010	Recommendation 10-07: prohibits the retention, transshipping, landing, storing, selling, or offering for sale any part or whole carcass of oceanic whitetip sharks in any fishery
IOTC	Indian Ocean	2013	Resolution 13-06: prohibits the retention, transshipment, landing, or storing of any part or whole carcass of oceanic whitetip sharks. The retention prohibition of oceanic whitetip shark exempts "artisanal fisheries operating exclusively in their respective EEZ for the purpose of local consumption."
IATTC	Eastern Pacific	2011	Resolution C-11-10 for the conservation of oceanic whitetip sharks caught in association with fisheries in the Antigua Convention Area. This Resolution prohibits Members and Cooperating Non-Members (CPCs) from retaining onboard, transshipping, landing, storing, selling, or offering for sale any part or whole carcass of oceanic whitetip sharks in the fisheries covered by the Antigua Convention.
WCPFC	Western-Central Pacific	2011	2011-04 that prohibits retaining onboard, transshipping, storing on a fishing vessel, or landing any oceanic whitetip shark, in whole or in part, in the fisheries covered by the Convention. WCPFC also adopted 2014-05 (effective July 2015) that requires each national fleet to choose either banning wire leaders or banning the use of shark lines.

### **Convention de Barcelone (Méditerranée)**

Le requin océanique est inscrit à l'Annexe II de la Convention de Barcelone, ce qui lui confère une protection vis-à-vis des activités de pêche dans la région méditerranéenne. Toutes les espèces inscrites à l'Annexe II doivent être remises à l'eau indemnes et vivantes, dans la mesure du possible, et ne peuvent donc pas être conservées à bord, transbordées, débarquées, transférées, stockées, vendues, exposées ou mises en vente (Recommandation CGPM/36/2012/2012/1). La recommandation continue de stipuler que tous les navires qui rencontrent ces espèces doivent enregistrer les informations sur les activités de pêche, les données de capture, les prises accidentelles, les remises à l'eau et/ou les rejets dans un journal de bord ou un document similaire, et que toutes les informations enregistrées doivent ensuite être déclarées aux autorités nationales. Enfin, des mesures supplémentaires devraient être prises pour améliorer cette collecte de données en vue d'un suivi scientifique des espèces.

### **Le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW).**

Le Protocole SPAW de la convention de Carthage est le seul instrument juridique transfrontalier pour la protection des espèces et des habitats dans la grande région Caraïbe. Le requin océanique a été inscrit à l'Annexe III du Protocole en mars 2017. L'utilisation des espèces figurant à l'Annexe III doit être rationnelle et durable, mais les Parties sont tenues, en coopération avec d'autres Parties, de rédiger, d'adopter et de mettre en œuvre des plans de gestion et d'utilisation de ces espèces, ce qui peut inclure :

1. l'interdiction de tous les moyens non sélectifs de capture, de mise à mort, de chasse et de pêche, et de toutes les actions susceptibles de provoquer la disparition locale d'une espèce ou de perturber gravement sa tranquillité ;
2. l'établissement de périodes de fermeture de la chasse et de la pêche et d'autres mesures de maintien de la population ;
3. la réglementation des prélèvements, de la possession, du transport ou de la vente d'espèces vivantes ou mortes, de leurs œufs, de leurs parties ou produits.

### **6.3 Mesures de gestion**

Au Brésil, un Plan d'action national pour la conservation et la gestion des requins et des raies est en cours d'exécution, suivant des procédures et une méthodologie similaires à celles utilisées par PAIRequins de la FAO. Le premier cycle quinquennal (2012-2019) touche à sa fin et les principales avancées sont liées à l'augmentation du nombre et de la taille des aires marines protégées, à l'éducation environnementale et à la recherche. La création de grandes aires marines protégées englobant la chaîne de monts sous-marins de Trindade-Vitória et les îles de Fernando de Noronha, Atoll Das Rocas et les monts sous-marins Saint-Pierre et Saint-Paul contribuera à protéger les zones de migration, de reproduction et d'alimentation. L'efficacité de la protection de ces deux grandes zones dépendra des systèmes de surveillance utilisés (VMS, observateurs en mer, par exemple). En outre, plusieurs autres aires marines protégées réparties le long de la côte brésilienne contribueraient à protéger les aires de mise bas et de croissance des requins océaniques. Inversement, la tâche la plus difficile du plan consiste à réduire la mortalité par pêche chez les petits, les jeunes et les adultes, imputable à différents types d'engins (chaluts, filets maillants, palangres, lignes à main, cannes et moulinets) le long du plateau continental et du talus, et cela dépendra des accords passés entre les ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et des Affaires étrangères. Parallèlement, l'Institut Chico Mendes pour la conservation de la biodiversité (ICMBio) développe un système de suivi intégré des prises d'élastomobranche, le long des états côtiers du Brésil. Cependant, il n'existe pas de programme national

d'observateurs en mer efficace qui pourrait aider les autorités brésiliennes à connaître les niveaux de prises de *C. longimanus*.

#### **6.4 Conservation des habitats**

#### **6.5 Suivi des populations**

Au niveau fédéral, l'Institut Chico Mendes pour la conservation de la biodiversité (ICMBio), avec l'aide de ses centres de recherche, développe un programme de surveillance le long de la côte brésilienne (baptisé « Monitora ») pour évaluer les prises d'élastomobranches marines par les différents types d'engins de pêche. Le registre des prises de requins océaniques est inclus dans ce programme. Le programme consiste à identifier les lieux de débarquement des espèces de requins et de raies, à obtenir des données sur l'effort de pêche et les captures, à effectuer des prélèvements biologiques et, si possible, à effectuer des croisières de pêche avec des observateurs en mer. Les données obtenues permettront d'évaluer les niveaux d'exploitation de *C. longimanus* et, en fonction de la qualité des informations, pourraient aider à comprendre la répartition spatio-temporelle de l'espèce, son état de conservation, et ses aires de mise bas et de croissance. De plus, l'échantillonnage biologique contribuera à étudier l'âge et la croissance, la reproduction et la structure de la population de l'espèce aux fins de l'évaluation des stocks. Le programme « Monitora » surveille également les pêcheries industrielles et artisanales le long de la côte sud du Brésil. Ses activités sont gérées par l'un des centres de recherche de l'ICMBio (CEPSUL) situé à Itajaí, dans l'État de Santa Catarina.

### **7. Effets de la modification proposée**

#### **7.1 Avantages prévus de la modification**

L'inscription sur les listes des accords internationaux, à l'instar de la CMS, pourrait contribuer à améliorer la gestion nationale et régionale et à faciliter la collaboration entre les États en faveur de cette espèce.

Une inscription à l'Annexe I devrait conduire à une attention accrue sur la protection législative dans les États de l'aire de répartition et à l'application d'autres exigences de conservation des requins océaniques.

#### **7.2 Risques potentiels de la modification**

L'inscription à l'Annexe I n'induit aucun risque potentiel pour la conservation des requins océaniques.

#### **7.3 Intention de l'auteur de la proposition au sujet de l'élaboration d'un Accord ou d'une Action concertée**

- Accord international Brésil-Uruguay-Argentine pour la conservation et la gestion du requin océanique, *Carcharhinus longimanus*, dans le cadre de leurs plans d'action nationaux, en tenant compte des espèces inscrites à l'Annexe I de la CMS.
- Les points focaux pour le taxon proposé pourraient être Roberta Aguiar dos Santos et Rodrigo Barreto, autorités scientifiques de l'un des Centres de Recherche ICMBio (CEPSUL) situé à Itajaí dans l'État de Santa Catarina (Brésil), avec l'aide de Gilberto Sales du projet Tamar pour la protection des tortues marines.

### **8. États de l'aire de répartition**

Afrique du Sud (KwaZulu-Natal, Province du Cap Nord, Cap occidental) ; Angola ; Antigua-et-Barbuda ; Arabie saoudite ; Australie (île Christmas ; îles Cocos (îles Keeling) ; îles Heard-et-McDonald ; Nouvelle-Galles-du-Sud, Territoire du Nord, Queensland, Australie-Méridionale, Australie-Occidentale) ; Bahamas ; Bangladesh ;

Barbade ; Belize ; Bénin ; Brésil ; Brunei Darussalam ; Cambodge ; Cameroun ; Cabo Verde ; Chili ; Chine ; Colombie ; Comores ; Costa Rica ; Côte d'Ivoire ; Cuba ; Danemark (Îles Féroé) ; Djibouti ; Dominique ; Équateur ; Égypte ; El Salvador ; Espagne (Canaries) ; États-Unis d'Amérique (Alabama ; Samoa américaines ; Californie, Connecticut, Delaware, District de Columbia, Floride, Géorgie, Guam ; îles hawaïennes, atoll de Johnston, Louisiane, Maine, Maryland, Massachusetts, Mississippi, New Hampshire, New Jersey, New York, Caroline du Nord, Îles Mariannes du Nord ; Rhode Island, Caroline du Sud, Texas, Virginie ; Wake Island) ; Guinée équatoriale ; Érythrée ; Fidji ; France (Guyane française ; Polynésie française ; Terres australes françaises ; Guadeloupe ; Martinique ; Nouvelle-Calédonie ; Réunion ; Saint-Martin) ; Gabon ; Gambie ; Ghana ; Grenade ; Guatemala ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Guyana ; Haïti ; Honduras ; Îles Salomon ; Inde ; Indonésie ; Israël ; Jamaïque ; Japon ; Jordanie ; Kenya ; Libéria ; Madagascar ; Malaisie ; Maldives ; Îles Marshall ; Mauritanie ; Maurice ; Mexique (Baja California, Baja California Sur, Campeche, Chiapas, Colima, Guerrero, Jalisco, Michoacán, Nayarit, Oaxaca, Quintana Roo, Sinaloa, Sonora, Tabasco, Tamaulipas, Veracruz, Yucatán) ; Maroc ; Myanmar ; Nauru ; Nicaragua ; Niger ; Nouvelle-Zélande (Îles Cook ; Niue, Tokelau) ; Norvège (île de Bouvet) ; Oman ; Pakistan ; Palaos ; Panama ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Pays-Bas (Aruba, Bonaire, Curaçao ; Sint Eustatius et Saba ; Sint Maarten) ; Pérou ; Philippines ; Portugal (Açores, Madère) ; Porto Rico ; République bolivarienne du Venezuela ; République démocratique du Congo ; République dominicaine ; Royaume-Uni (Anguilla ; Ascension et Tristan da Cunha ; Bermudes, Sainte-Hélène ; îles Caïmans ; Montserrat ; Pitcairn ; îles Turques-et-Caïques ; îles Vierges) ; Saint-Kitts-et-Nevis ; Sainte-Lucie ; Saint-Vincent-et-les Grenadines ; Samoa ; Sao Tomé-et-Principe ; Sénégal ; Seychelles ; Sierra Leone ; Singapour ; Slovaquie ; Somalie ; Sri Lanka ; Soudan ; Suriname ; République-Unie de Tanzanie ; Thaïlande ; Togo ; Tonga ; Trinité-et-Tobago ; Tuvalu ; Uruguay ; Vanuatu ; Viet Nam.

## 9. Consultations

## 10. Autres remarques

## 11. Références

Anderson, R. C., Adam, M. S., & Saleem, M. R. (2011). Shark Longline Fishery in the Northern Maldives. IOTC Proceedings 2011, 1–24.

Agnew, D.J., Pearce, J., Pramod, G., Peatman, T., Watson, R., Beddington, J.R. and Pitcher, T.J. (2009) Estimating the Worldwide Extent of Illegal Fishing. PloS one, 4, e4570-e4570.

Arocha, F., Arocha, O., & Marcano, L. (2002). Observed shark bycatch from the Venezuelan tuna and swordfish fishery from 1994 through 2000. ICCAT Collective Volume of Scientific ..., 54(4), 1123–1131. Retrieved from [http://www.iccat.es/documents/cvsp/cv054\\_2002/no\\_4/CV054041123.pdf](http://www.iccat.es/documents/cvsp/cv054_2002/no_4/CV054041123.pdf)

Backus, R., Springer, S., & Jr, E. A. (1956). A contribution to the natural history of the white-tip shark, *Pterolamiops longimanus*. Deep Sea Research (1953), 3(814) Retrieved from <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/0146631356900028>  
 Baum, J. K., Myers, R. A., Kehler, D. G., Worm, B., Harley, S. J., & Doherty, P. A. (2003). Collapse and conservation of shark populations in the Northwest Atlantic. Science (New York, N.Y.), 299, 389–392. <http://doi.org/10.1126/science.1079777>

Baum, J., Medina, E., Musick, J.A. & Smale, M. 2015. *Carcharhinus longimanus*. The IUCN Red List of Threatened Species 2015: e.T39374A85699641. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2015.RLTS.T39374A85699641.en>. Downloaded on 10 May 2018.

- Burgess, G. H., Beerkircher, L. R., Cailliet, G. M., Carlson, J. K., Cortes, E., Goldman, K. J., ... Simpfendorfer, C. A. (2005). Is the collapse of shark populations in the Northwest Atlantic Ocean and Gulf of Mexico real? *Fisheries*, 30(1), 10–17. [http://doi.org/10.1577/1548-8446\(2005\)30](http://doi.org/10.1577/1548-8446(2005)30)
- Camhi, M. D., Pikitch, E. K., & Babcock, E. A. (Eds.). (2008). *Sharks of the Open Ocean Biology, Fisheries and Conservation*. Oxford, UK: Blackwell Publishing Ltd.
- Chiaramonte, G. E. (1998). The shark genus *Carcharhinus* Blainville, 1816 (Chondrichthyes : Carcharhinidae) in Argentine waters. *Marine and Freshwater Research*, 49(7), 747. <http://doi.org/10.1071/MF97249>
- Clarke, S., McAllister, M.K., MilnerGulland, E. J., Kirkwood, G. P. Michielsens, C., Agnew, D., Pikitch, E., Nakano, H., Shivji, M. (2006b) Global estimates of shark catches using trade records from commercial markets, *Ecology Letters*, Volume9, Issue10, October 2006, Pages 1115-1126
- Clarke, S. C., Harley, S. J., Hoyle, S. D., & Rice, J. S. (2013). Population Trends in Pacific Oceanic Sharks and the Utility of Regulations on Shark Finning. *Conservation Biology*, 27(1), 197–209. <http://doi.org/10.1111/j.1523-1739.2012.01943.x>
- Coelho, R., Hazin, F. H. V, Rego, M., Tambourgi, M., Oliveira, P., Travassos, P., ... Burgess, G. (2009). Notes on the reproduction of the oceanic whitetip shark, *Carcharhinus longimanus*, in the southwestern Equatorial Atlantic ocean. *Collect. Vol. Sci. Pap. ICCAT*, 64(5), 1734–1740.
- Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora CITES. (2013). Consideration of Proposals for Amendment of Appendices I and II. Sixteenth Meeting of the Conference of the Parties, 1–10. Retrieved from <http://www.newsits.com/goto/http://www.cites.org/eng/cop/16/prop/E-CoP16-Prop-43.pdf>
- Cortes, E. (1999). Standardized diet compositions and trophic levels of sharks. *ICES Journal of Marine Science*, 56(May), 707–717. <http://doi.org/10.1006/jmsc.1999.0489>
- Cortés, E., Arocha, F., Beerkircher, L., Carvalho, F., Domingo, A., Heupel, M., Holtzhausen, H., Santos, M.N., Ribera, M., Simpfendorfer, C., 2010. Ecological risk assessment of pelagic sharks caught in Atlantic pelagic longline fisheries. *Aquat. Liv. Resour.*, 23: 25-34.
- Cortés E., A. Domingo, P. Miller, R. Forselledo, F. Arocha, S. Campana, R. Coelho, C. Da Silva, F.H.V.
- Hazin, F. Mas, H. Holtzhausen, K. Keene, F. Lucena, K. Ramirez, M.N. Santos, Y. SembaMurakami. 2015. Expanded Ecological Risk Assessment of Pelagic sharks caught in Atlantic pelagic longline fisheries. *ICCAT Collect. Vol. Sci. Pap. ICCAT*, 71(6): 2637-2688 (2015).
- D’Alberto, B. M., Chin, A., Smart, J. J., Baje, L., White, W. T., & Simpfendorfer, C. A. (2016). Age, growth and maturity of oceanic whitetip shark (*Carcharhinus longimanus*) from Papua New Guinea. *Marine And Freshwater Research* (January). <http://doi.org/http://dx.doi.org/10.1071/MF16165>

- Ebert, D., Fowler, S., & Compagno, L. (2013). *Sharks of the World: a fully illustrated guide*. Wild Nature Press.
- FAO (2012) Report of the fourth FAO expert advisory panel for the assessment of proposals to amend Appendices I and II of CITES concerning commercially-exploited aquatic species. In: FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1032 Rome. p. 169.
- Gallagher, A.J., Orbesen, E.S., Hammerschlag, N. and Serafy, J.E. (2014) Vulnerability of oceanic sharks as pelagic longline bycatch. *Global Ecology and Conservation*, 1, 50-59.
- Howey-Jordan, L. A., Brooks, E. J., Abercrombie, D. L., Jordan, L. K. B., Brooks, A., Williams, S., ... Chapman, D. D. (2013). Complex Movements, Philopatry and Expanded Depth Range of a Severely Threatened Pelagic Shark, the Oceanic Whitetip (*Carcharhinus longimanus*) in the Western North Atlantic. *PLoS ONE*, 8(2). <http://doi.org/10.1371/journal.pone.0056588>
- IOTC (2015a) Status of the Indian Ocean oceanic whitetip shark (OCS: *Carcharhinus longimanus*). IOTC–2015–SC18–ES18[E].
- IOTC (2015b) Review of the statistical data available for bycatch species. Indian Ocean Tuna Commission. IOTC–2015–WPEB11–07. 39pp.
- Joung, S. J., Hsu, H. H., & Liu, K. (2016). Estimates of life history parameters of the oceanic whitetip shark, *Carcharhinus longimanus*, in the western North Pacific Ocean. *Marine Biology*, 1000(August). <http://doi.org/10.1080/17451000.2016.1203947>
- Kohler, N. E., Casey, J. G., & Turner, P. A. (1998). NMFS cooperative shark tagging program, 1962-93: an atlas of shark tag and recapture data. *Marine Fisheries Review*, 60(2), 1–87.
- Lawson, T. (2011). Estimation of Catch Rates and Catches of Key Shark Species in Tuna Fisheries of the Western and Central Pacific Ocean Using Observer Data. Noumea, New Caledonia.
- Lessa, R., Santana, F. M., & Paglerani, R. (1999). Age, growth and stock structure of the oceanic whitetip shark, *Carcharhinus longimanus*, from the southwestern equatorial Atlantic. *Fisheries Research*, 42(1–2), 21–30. [http://doi.org/10.1016/S0165-7836\(99\)00045-4](http://doi.org/10.1016/S0165-7836(99)00045-4)
- Madigan, D. J., Brooks, E. J., Bond, M. E., Gelslechter, J., Howey, L. A., Abercrombie, D. L., ... Chapman, D. D. (2015). Diet shift and site-fidelity of oceanic whitetip sharks *Carcharhinus longimanus* along the Great Bahama Bank. *Marine Ecology Progress Series*, 529, 185–197. <http://doi.org/10.3354/meps11302>
- Matsunaga, H., & Nakano, H. (1999). Species composition and CPUE of pelagic sharks caught by Japanese longline research and training vessels in the Pacific Ocean. *Fisheries Science*, 65(1), 16–22. <http://doi.org/10.2331/fishsci.65.16>
- Mejuto, J., García-Cortés, B., & de la Serna, J. (2002). Preliminary scientific estimations of by-catches landed by Spanish surface longline fleet in 1999 in the Atlantic Ocean and Mediterranean Sea. *Collective Volume of Scientific Papers, ICCAT*, 54(4), 1150–1163.
- Mejuto, J., García-Cortés, B., Ramos-Cardelle, A., & de la Serna, J. M. (2008). Scientific Estimations of Bycatch Landed By the Spanish Surface Longline Fleet Targeting Swordfish (*Xiphias gladius*) In The Atlantic Ocean With Special Reference To The Years 2005 And 2006. *Collect. Vol. Sci. Pap. ICCAT*, 1–14.
- Rose, D.A. (1996) An overview of world trade in sharks and other cartilaginous fishes. A

TRAFFIC Network Report. 112pp.

Ruck, C. (2016) Global genetic connectivity and diversity in a shark of high conservation concern, the oceanic whitetip, *Carcharhinus longimanus*. Master of Science, Nova Southeastern University, 64pp.

Santana, J. C., Molina, A. D. De, Molina, R. D. De, Ariz, J., Stretta, J. M., & Domalain, G. (1998). Lista faunística de las especies asociadas a las capturas de atun de los flotas de cerco comunitarias que faenan en las zonas tropicales de los océanos Atlántico e Índico. *Collect. Vol.Sci. Pap. ICCAT*, 48(3), 129–137.

Santana, F.M., Duarte-Neto, P.J. and Lessa, R.P. (2004) *Carcharhinus longimanus*. In: *Dinâmica de Populações e Avaliação de Estoques dos Recursos Pesqueiros da Região Nordeste. Vol II.* R.P. Lessa, M.F. de Nóbrega and J.L. Bezerra Jr. (eds): Universidade Federal Rural de Pernambuco Departamento de Pesca. Laboratório de Dinâmica de Populações Marinhas - DIMAR.

Seki, T., Taniuchi, T., Nakano, H., & Shimizu, M. (1998). Age, growth and reproduction of the oceanic whitetip shark from the Pacific Ocean. *Fisheries Science*, 64(1), 14–20.

Semba, Y., & Yokawa, K. (2011). Trend of standardized CPUE of oceanic whitetip shark (*Carcharhinus longimanus*) caught by Japanese longline fishery in the Indian Ocean. IOTC Working Party on Ecosystem and Bycatch, IOTC–2011–WPEB07–35.

Senba, Y., & Nakano, H. (2005). Summary of Species Composition and Nominal CPUE of Pelagic Sharks based on Observer Data from the Japanese Longline Fishery in the Atlantic Ocean from 1995 to 2003. *Collective Volume of Scientific Papers ICCAT*, 58(3), 1106–1117.

Strasburg, D. (1958) Distribution, abundance, and habits of pelagic sharks in the Central Pacific ocean. *Fishery Bulletin* 138 Washington, U.S. Govt. Print. Off., 58, 335-361.

Young, C.N., Carlson, J., Hutchinson, M., Hutt, C., Kobayashi, D., McCandless, C.T., Wraith, J. 2016. Status review report: oceanic whitetip shark (*Carcharhinus longimanus*). Final Report to the National Marine Fisheries Service, Office of Protected Resources. November 2016. 162 pp.

Walsh, W. A., & Clarke, S. C. (2011). Analyses of Catch Data for Oceanic Whitetip and Silky Sharks

Reported by Fishery Observers in the Hawaii-based Longline Fishery in 1995–2010. Pacific Islands Fish. Sci. Cent., Natl. Mar. Fish. Serv. Pacific Islands Fish. Sci. Cent. Admin. Rep. H, (September), 96822–2396. Retrieved from [http://docs.lib.noaa.gov/noaa\\_documents/NMFS/PIFSC/Admin\\_Report\\_H/Admin\\_Report\\_H\\_11-10.pdf](http://docs.lib.noaa.gov/noaa_documents/NMFS/PIFSC/Admin_Report_H/Admin_Report_H_11-10.pdf)

Walsh, W. a., Bigelow, K. a., & Sender, K. L. (2009). Decreases in Shark Catches and Mortality in the Hawaii-Based Longline Fishery as Documented by Fishery Observers. *Marine and Coastal Fisheries*, 1(1), 270–282. <http://doi.org/10.1577/C09-003.1>

Ward, P., & Myers, R. A. (2005). Shifts in Open-Ocean Fish Communities Coinciding with the Commencement of Commercial Fishing. *Ecology*, 86(4), 835–847.

Williams, P. (1999). Shark and related species catch in tuna fisheries of the tropical western and central Pacific Ocean. *Fao Fisheries Technical Paper*, (April 1998), 1–25. Retrieved from [http://bmis.wcpfc.int/docs/references/Williams1997-shark\\_catch\\_in\\_WCPO.pdf](http://bmis.wcpfc.int/docs/references/Williams1997-shark_catch_in_WCPO.pdf)